

Image not found or type unknown



Astreinte exploitant transport

Par **BAHUAUD DIDIER**, le **17/12/2017** à **19:50**

je suis exploitant transport

j ai 58 ans et j'ai toujours des astreintes environ une semaine par mois.

a mon age est ce que c 'est légal. Sachant que par moment le sommeil peut être très perturbé, et les 11 heures de repos ne sont pas toujours respectées.

merci de vos réponses

cordialement